



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 23 JUIN 2025

Le 23 juin 2025, à 18h15, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur le point suivant :

- question de M. Luca Serpietri concernant l'extension des horaires des terrasses estivales.

Puis, à 18h31, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 17 juin 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Gilles Fiszenson, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard) et M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Était absente : Mme Frédérique Dutreuil.

Est arrivée en cours de séance : Mme Maud Lelièvre (arrivée à 18h42).

Est partie en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 19h10 et pouvoir donné à M. Sébastien Dulermo).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.045 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.046 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 mai 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. V.09.2025.009 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement relatif à l'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22h à 23h entre le 21 juin et le 14 septembre 2025.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2025.DPE.29 Subventions (52 100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projets « Compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

6. 09.2025.047 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2025.DAJ.2 Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 2025.DLH.50 16-20 rue Pétrelle (9^e) - 9-11 avenue Trudaine (9^e) - Signature d'un protocole d'accord, d'un bail dérogatoire et d'un bail commercial avec GRDF.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 2025.DAC.262 Subventions (45 600 euros) à 17 comités d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

10. 2025.DU.141 Dénomination place Garbis Aprikian (9^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2025.DASCO.14 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2025.DASCO.19 Convention d'organisation entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour les travaux de rénovation de la chapelle et du théâtre de la Cité mixte régionale Jacques Decour, Paris 9^e.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2025.DASCO.62 Avenant n° 2 à la convention de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France dans le cadre du projet de rénovation de la Cité mixte régionale Jacques Decour (9^e).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2025.DVD.49 Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2025.DAE.22 Conventions, avenant à convention et subventions (451 000 euros) à 18 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

16. 2025.DAE.116 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - convention.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

17. V.09.2025.010 Vœu présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement relatif aux droits de terrasse estivale des cafés solidaires associatifs.

18. 2025.DLH.144 Location de l'immeuble 22 avenue Trudaine (9^e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

19. 2025.DFPE.107 Subventions (464 500 euros), conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

20. 2025.DFPE.110 Subventions (3 225 000 euros), avenant n° 1 à la fondation Léopold Bellan pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

21. 2025.DSOL.78 Signature de 21 avenants et de 3 conventions avec 24 associations gestionnaires d'Espace de vie sociale, et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

22. 2025.DSOL.101 5 subventions de fonctionnement (25 715 euros) et 2 subventions d'investissement (410 000 euros) pour des bagageries.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

23. Communication sur les occupations temporaires de salles gérées par le Conseil du 9^e arrondissement accordées au cours de l'année 2024, par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

24. 2025.DAC.166 Subventions (311 000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Nicolas Cour rapporteur.

25. 2025.DAC.366 Subventions (10 000 euros) à 4 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

26. 2025.DJS.9 Subventions (78 400 euros) à treize associations sportives (dont deux avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

Mme la Maire ouvre à 18h15 la séance du pré-conseil, qui permet à des habitants de s'adresser directement au conseil. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire informe que la Mairie du 9^e a reçu plusieurs questions, mais qu'un seul habitant a pu se rendre disponible.

Mme la Maire passe la parole à M. Luca Serpietri pour aborder l'extension des horaires des terrasses estivales.

M. Luca Serpietri intervient suite à l'annonce de la municipalité, relative à l'extension des horaires des terrasses estivales jusqu'à 23h. Les habitants du 9^e arrondissement dénoncent l'abus systématique de l'occupation de l'espace public par ces terrasses, et un manque de contrôle de la clientèle par les gérants de bars. M. Luca Serpietri demande quelle stratégie est mise en place par la Mairie du 9^e et la police municipale pour mettre fin à ces abus, et quels sont les comportements ou les outils dont disposent les habitants pour signaler et combattre ces abus.

Mme la Maire le remercie pour sa question, souvent abordée au Conseil du 9^e arrondissement. Elle précise que l'annonce a été faite dans la presse par la Mairie de Paris qui a mis en œuvre cette extension à partir du 21 juin, cette décision, que l'exécutif du 9^e dénonce, n'ayant pas fait l'objet d'une concertation avec les mairies d'arrondissement. Elle passe la parole à son adjoint pour répondre et proposer une initiative qui sera votée au conseil d'arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard remercie M. Luca Serpietri pour sa question, souvent posée.

Il souligne le sujet de la gestion des terrasses sur l'emprise, et le sujet des nuisances sonores et de la préservation de la tranquillité publique. Il note la surprise des conseillers lorsqu'ils ont appris cette nouvelle en lisant le journal et les réseaux sociaux, en dénonçant la façon dont la mairie centrale s'est adressée aux élus et aux habitants des arrondissements. Il confirme qu'un vœu sera déposé. Il propose de répondre plus précisément sur les méthodes permettant de signaler les irrégularités.

Le 9^e est, après le 11^e, l'arrondissement qui a reçu le plus de demandes de création de terrasses. La Mairie du 9^e a défini dès le départ des règles strictes qu'elle applique. Elle refuse systématiquement les contre-terrasses sur les zones de livraison, places PMR et places deux-roues, ainsi que les installations sur le trottoir, trop dangereuses pour les serveurs, même si le règlement des étalages et des terrasses (RET) les permet. À l'initiative de Mme la Maire, la Mairie du 9^e a défini des chartes locales interdisant les contre-terrasses sur certains axes particulièrement sensibles, notamment avenue Trudaine, rue Frochot, rue Henry Monnier et sur les places Turgot, Kaspereit et Gustave Toudouze. Ces chartes s'appliquent strictement dans le cadre prévu par le RET parisien, consultable sur le site de la Mairie de Paris.

Depuis le début 2025, 120 nouvelles demandes de terrasse estivale ont été reçues et analysées par la Mairie, dont seulement 31 ont été acceptées, pour préserver le bien-être des habitants. Dans le RET, l'article DG.13.1 indique que les bénéficiaires d'une autorisation doivent veiller à ce que l'exploitation de leur terrasse ne trouble pas la tranquillité du voisinage, notamment par des exclamations de voix, des débordements de clientèle et des mouvements de mobilier, particulièrement après 22h, et qu'en cas de constat de nuisances, des sanctions administratives peuvent être prises. M. Jean-Pierre Plagnard souligne que la majorité des exploitants respectent ces obligations, en rappelant que les irrégularités sont plus visibles que les régularités.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que l'exécutif du 9^e est en contact régulier avec les exploitants pour leur demander de veiller au respect du RET et de la tranquillité des habitants. L'exécutif du 9^e, en particulier Mme Adeline Guillemain, travaille au quotidien avec la Division de la police municipale, dirigée par Mme Isabelle Pacini-Daoud, grâce aux signalements remontés par les habitants par mail, par le 3965 ou par l'application DansMaRue. La police municipale effectue des rondes ciblées le soir, verbalise les contrevenants et renforce la surveillance des établissements problématiques. Depuis le 1^{er} avril, 284 procès-verbaux ont été dressés par la police municipale, dont 194 pour des terrasses surdimensionnées et 69 pour absence d'autorisation. Un travail de proximité est mené par la police municipale et la Mairie du 9^e, avec des référents de quartier pour identifier les établissements qui posent problème, afin de permettre à la Mairie de rappeler les règles et coordonner les interventions. Pour mieux objectiver les nuisances, la Mairie du 9^e a installé deux capteurs sonores « Méduse », place Lino Ventura et place Georges Enesco, qui permettent d'identifier précisément l'origine et l'intensité du bruit. Le suivi en temps réel du bruit est disponible sur le site de Bruitparif. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle le vote dans le cadre du budget participatif en 2024 de dix nouveaux capteurs « Méduse » qui seront implantés dans le 9^e arrondissement avant la fin 2025.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que la Mairie du 9^e fait face à plusieurs difficultés structurelles. La Division de la police municipale ne dispose que de 41 agents sur le terrain, dont 4 ne sont pas opérationnels pour le moment.

Mme la Maire précise qu'il ne s'agit pas de 41 agents par soir, en rappelant que la question posée par M. Luca Serpietri porte sur les établissements qui font du bruit et nuisent au cadre de vie et à la santé des habitants qui sont empêchés de dormir. Elle insiste sur le sous-effectif chronique de la Division de la police municipale. Elle exprime sa colère vis-à-vis de la décision prise par la Mairie de Paris en juin sans prévision de moyens supplémentaires, qui s'inscrit dans une opération de bricolage. Elle insiste sur la longueur des procédures et la faiblesse du RET qui ne protège pas suffisamment des abus. Par conséquent, la police municipale fait ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose.

M. Jean-Pierre Plagnard poursuit en indiquant que la police municipale du 9^e arrondissement est basée dans le 17^e arrondissement, cette situation allongeant le temps d'intervention compte tenu des difficultés de circulation à Paris. L'exécutif du 9^e a demandé à la mairie centrale de reloger la police municipale plus près ou à l'intérieur du 9^e arrondissement, en vain. M. Jean-Pierre Plagnard insiste en outre sur la faiblesse du RET qui ne permet pas de dresser des amendes. Il explique que les bars et restaurants contestent en général les décisions de la police municipale, en s'appuyant sur des avocats pointus et pertinents.

Mme la Maire explique qu'il est par conséquent nécessaire que les riverains portent plainte, pour pouvoir dresser des procès-verbaux et assurer la solidité de la procédure. Mme la Maire constate le sentiment d'impuissance publique et la souffrance des gens, en soulignant la faiblesse de la réglementation et l'inefficience des moyens. Elle regrette en outre que les horaires aient été étendus jusqu'à 23h, alors que le travail de la police municipale s'arrête à 23h15.

Mme Adeline Guillemain remercie M. Luca Serpietri pour sa question. Elle regrette le message envoyé par la Mairie de Paris en étendant les horaires d'une heure, qui incite à faire plus de bruit et plus longtemps, alors que le nombre de plaintes des riverains ne baisse pas, que les rues ne se sont pas apaisées et que les habitants ne dorment pas mieux. Elle confirme que la police municipale, dont l'effectif n'a pas été revu à la hausse, fait ce qu'elle peut face à ces nuisances. Elle recommande aux habitants de faire des signalements, puisque c'est la réitération des nuisances qui permet de verbaliser, sanctionner et faire fermer un établissement, en sachant que des points sécurité sont organisés toutes les semaines. Elle espère qu'une autre solution sera trouvée à l'avenir.

Mme la Maire invite les habitants à solliciter la Mairie du 9^e, pour qu'elle puisse lancer les procédures administratives. Elle confirme le voeu qui va être présenté par M. Jean-Pierre Plagnard et Mme Adeline Guillemain durant la séance du conseil d'arrondissement sur ce sujet. Elle affirme que de nombreuses voix au Conseil de Paris iront dans leur sens, compte tenu des conséquences sur le cadre de vie des habitants.

M. Luca Serpietri remercie l'exécutif du 9^e et indique qu'ils continueront leur travail de signalement.

Mme la Maire espère qu'un règlement suffisamment fort juridiquement sera pris pour donner les moyens d'agir et de faire respecter le calme.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h31.

DÉLIBÉRATION 09.2025.045 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

M. Sébastien Dulermo est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.046 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 MAI 2025.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'elle n'a reçu aucun commentaire et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

VŒU V.09.2025.009 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF À L'EXTENSION D'OUVERTURE DES TERRASSES ESTIVALES DE 22H À 23H ENTRE LE 21 JUIN ET LE 14 SEPTEMBRE 2025.

M. Jean-Pierre Plagnard fait part de la consternation de l'exécutif du 9^e, qui a appris en lisant le journal du 5 juin la décision de repousser l'heure de fermeture des terrasses de 22h à 23h du 21 juin au 14 septembre, prise par la Mairie de Paris, après concertation avec les restaurateurs de la capitale, selon l'adjoint à la Maire de Paris, M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, qui s'est félicité de cette décision sur le réseau social X. L'article fait état du très faible nombre de plaintes pour nuisances, ce qui est surprenant. Même si la plupart des gérants de bars et de restaurants sont responsables, il existe de nombreux abus. L'article évoque la situation difficile pour les cafés et restaurants qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires grâce aux terrasses estivales. M. Jean-Pierre Plagnard informe que l'exécutif du 9^e a expliqué à M. Nicolas Bonnet-Oulaldj que cette extension renforce la distorsion de concurrence. Les établissements disposant d'une terrasse augmenteront leur chiffre d'affaires, au détriment des établissements qui n'en disposent pas et qui connaissent d'importantes difficultés économiques, ce qui met par ailleurs la Mairie du 9^e dans une situation compliquée en cas de refus de terrasses. L'article ajoute, en s'appuyant sur les propos du directeur exécutif d'un syndicat important, que l'extension, d'abord envisagée jusqu'au 1^{er} septembre, a été étendue de quinze jours, sur décision de la Mairie de Paris. Compte tenu de la rentrée scolaire fixée au 1^{er} septembre, cela entraînera des nuisances pour les élèves.

Mme la Maire rappelle que l'école se termine le 4 juillet et reprend le 1^{er} septembre, et s'estime très choquée par le fait qu'à aucun moment l'intérêt des familles n'a été pris en compte, en soulignant l'absence de concertation avec les maires d'arrondissement qui auraient pu alerter la Mairie de Paris à ce sujet.

Elle rappelle que même les syndicats de professionnels de la restauration avaient pris en compte ce point et accepté une extension jusqu'au 1^{er} septembre.

M. Jean-Pierre Plagnard poursuit. Il souligne le sous-effectif chronique de la police municipale, compétente pour limiter les abus. Il rappelle le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les terrasses, publié début 2025, qui a émis quatre recommandations dont l'une sur la concertation avec les habitants, qui n'a pas été suivie.

L'exécutif du 9^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- revienne sur cette décision d'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22h à 23h entre le 21 juin et le 14 septembre ;
- entame au plus vite une concertation avec toutes les parties prenantes, notamment les maires d'arrondissement ;
- demande à ses services de revoir les procédures de sanction et de retrait de terrasses des établissements contrevenant au RET ;
- intègre au RET des mesures simplifiées de retrait de terrasses présentant des nuisances ou des dangers pour les usagers de l'espace public ;
- propose un plan coordonné de contrôle du RET, associant les différents services de la Ville de Paris concernés (urbanisme, DAE, DPMP) ;
- présente à chaque mairie d'arrondissement un plan de renfort d'effectifs de policiers municipaux disponibles entre 19h et minuit ;
- communique un rapport mensuel du nombre de verbalisations et de procédures lancées par la police municipale dans chaque arrondissement ;
- présente un bilan du déploiement des capteurs sonores « Méduse » à Paris et poursuive leur déploiement dans chaque quartier en lien avec les maires d'arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard précise qu'il s'agit du strict minimum.

Mme la Maire le remercie et propose d'ouvrir la discussion.

M. Pierre Maurin indique que son groupe Demain Paris a publié très rapidement un communiqué de presse, demandant d'annuler cette autorisation d'extension d'ouverture des terrasses jusqu'à 23h, de procéder à des sanctions plus dissuasives des contrevenants, même si la majorité des établissements respecte les règles, et de mettre en place une gouvernance de la nuit associant davantage les associations de riverains. Il constate que les propositions de l'exécutif du 9^e correspondent à celles de son groupe et annonce qu'il soutiendra ce vœu. Il invite l'exécutif du 9^e à échanger avec M. Francis Szpiner, président de Demain Paris, en amont du Conseil de Paris, pour envisager de l'associer au vœu. Il ajoute être favorable à la liberté, mais souligne le problème de nuisances sonores, sujet insuffisamment travaillé par la Mairie de Paris.

Mme la Maire le remercie.

Mme Camille Vizioz-Brami estime qu'affirmer que la Mairie de Paris ne s'intéresse pas aux familles, revient à mal considérer la politique de la Ville, et cite le développement des rues aux écoles, l'ouverture des cours oasis le week-end et la politique d'apaisement autour des écoles mise en place depuis le début du mandat et qui sera renforcée, en reconnaissant toutefois le volontarisme de Mme la Maire du 9^e sur ce sujet.

Elle demande un bilan du travail du Comité de lutte contre le bruit, créé dans le 9^e arrondissement et qui se réunit tous les trimestres, regrettant une absence d'informations.

Mme la Maire répond que c'est son collègue, M. Arnaud Ngatcha, qui est censé y représenter l'opposition.

Mme Camille Vizioz-Brami répond qu'elle n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec lui. Elle demande en outre quelles seront les actions de la police municipale, déjà à l'œuvre concernant les terrasses estivales, à la suite de cette décision, en sachant que cela relève des maires d'arrondissement.

Mme la Maire rétorque que la police municipale termine son travail à 23h15.

Mme Camille Vizioz-Brami précise qu'il ne s'agit pas de tous les établissements de l'arrondissement, mais uniquement de ceux qui posent des problèmes. Elle confirme qu'elle représente la Mairie de Paris à ce conseil.

Mme la Maire annonce que son adjointe va lui répondre sur le Comité du bruit, auquel l'opposition est associée.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute que le problème devrait être réglé au cas par cas. Elle annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote.

Mme Adeline Guillemain constate qu'aucune augmentation des effectifs de la police municipale n'est prévue par la Ville de Paris, alors que le travail est conséquent et que le bruit s'intensifie en fin de soirée.

Mme Maud Lelièvre répond à propos du Comité local de lutte contre le bruit, dont les missions dépassent la question des terrasses. Elle informe qu'une réunion de travail intéressante a été organisée avec les représentants de la Région Île-de-France, en présence de représentants de la police municipale, au cours de laquelle ont été évoqués le déploiement du logiciel Höra, permettant d'autoévaluer son audition et son rapport au bruit, et la comparaison avec des programmes mis en œuvre dans d'autres villes, tels que le financement et le suivi des capteurs « Méduse ». Un retour positif de l'expérimentation des capteurs « Méduse » a été communiqué, en présence de la directrice de Bruitparif. Concernant les terrasses estivales, des regrets ont été émis quant au nombre d'infractions constatées, aux difficultés d'application et aux difficultés en termes d'horaires de travail. Une réflexion a été poursuivie au sujet des radars sonores, répondant aux demandes de deux conseils de quartier, mis en place dans le 17^e et le 20^e arrondissement.

Mme la Maire ajoute que les gens se plaignent surtout de la motorisation et de la densité de circulation sur certains axes.

Mme Maud Lelièvre ajoute qu'entre deux réunions régulières, un travail est mené avec les services de la Région notamment. Elle explique que la question du bruit ne peut être réglée, eu égard à la réglementation sur les terrasses et des difficultés de déport de trafic, uniquement dans les seules limites administratives d'un arrondissement. Cela doit faire l'objet d'un travail concerté plus global.

Mme Maud Lelièvre ajoute que les comptes rendus des réunions du Comité sont diffusables et adressés aux membres. Elle ajoute qu'elle pense que M. Arnaud Ngatcha n'était pas présent au Comité.

Mme la Maire évoque la parution prochaine du numéro de *Paris Neuf*, et indique qu'elle a été interpellée par la tribune de Mme Frédérique Dutreuil, qui fait partie de la majorité municipale parisienne mais qui n'a pas été concertée sur ce sujet : « La Mairie de Paris sacrifie le sommeil des habitants sur l'autel de l'animation estivale. Étendre l'amplitude horaire des terrasses jusqu'à 23h, c'est ignorer la souffrance de celles et ceux qui subissent un vacarme incessant. Le droit au repos mérite autant d'égard que le droit à la fête. » Mme la Maire souligne le partage du même sentiment.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'à Paris, 80 % des logements sont au maximum des trois pièces, et donnent par conséquent sur la rue. Avec la chaleur, la plupart des habitants aimeraient ouvrir leurs fenêtres la nuit. Or, avec cette décision, les gens suffoqueront dans leur chambre.

Mme la Maire met aux voix ce vœu qu'elle défendra avec M. Alexis Govciyan et Mme Maud Lelièvre au Conseil de Paris la semaine suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant l'attention portée par la Mairie du 9^e à ce que la qualité de vie des riverains et la nécessaire activité économique et commerciale soient parfaitement conciliées ;

Considérant la large majorité de commerçants respectueux du cadre de vie de leur quartier et gérant de façon responsable leur établissement conformément au droit applicable ;

Considérant le 9^e arrondissement comme deuxième arrondissement parisien ayant enregistré le plus de demandes de terrasses estivales depuis 2021, avec 1 303 demandes ;

Considérant la minorité d'établissements en infraction au règlement des étalages et terrasses, et exploitant toujours des terrasses estivales ou permanentes malgré des verbalisations à répétitions de la police municipale ;

Considérant les nombreux contentieux et recours juridiques utilisés parfois abusivement par les conseils de certains établissements contrevenants ;

Considérant les difficultés de la police municipale, en sous-effectif chronique, et de la Direction de l'urbanisme, à faire appliquer et respecter le règlement des étalages et terrasses parisien, particulièrement en soirée où les effectifs sont d'autant plus réduits ;

Considérant le caractère inopérant des procédures de verbalisation ou de retrait des autorisations de terrasses ;

Considérant la lassitude des équipes de la police municipale ne disposant pas de moyens suffisants pour exercer leur autorité et faire respecter l'ordre sur l'espace public ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et dégradation de l'espace public ;

Considérant le bruit comme préoccupation majeure des Français, et particulièrement des Parisiennes et des Parisiens, dans leur vie quotidienne ;

Considérant le règlement des terrasses et étalages (RET) ;

Considérant le Plan parisien de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (PPBE) et le Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 (PAES) ;

Considérant la création par la Mairie du 9^e d'un Comité local de lutte contre le bruit (CLLB9) ;

Considérant le Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 de la Ville de Paris qui rappelle que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » ;

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France en date du 25 juillet 2024, relatif au RET mentionnant notamment les nombreuses nuisances occasionnées par les terrasses estivales pour les riverains et la difficulté pour les services de police municipale à faire appliquer le RET, que ce soit sur les horaires comme sur l'espace autorisé ;

Considérant que, sans aucune concertation préalable des maires d'arrondissement, il a été annoncé par voie de presse le 6 juin l'extension des horaires d'ouverture des terrasses estivales jusqu'à 23h pour la période allant du 21 juin au 15 septembre 2025, au lieu de 22h actuellement ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- revienne sur sa décision d'extension d'ouverture des terrasses estivales de 22h à 23h entre le 21 juin et le 14 septembre 2025, et d'entamer au plus vite une concertation avec toutes les parties prenantes, les maires d'arrondissement notamment ;

- **demande à ses services de revoir les procédures de sanction et de retrait de terrasse des établissements contrevenants au RET ;**
- **intègre au RET des mesures simplifiées de retrait de terrasses présentant des nuisances ou des dangers pour les usagers de l'espace public ;**
- **propose un plan coordonné de contrôle du RET associant les différents services de la Ville de Paris concernés : urbanisme, DAE, DPMP ;**
- **présente à chaque mairie d'arrondissement un plan de renfort d'effectifs de policiers municipaux disponibles entre 19h et minuit ;**
- **communique un reporting mensuel du nombre de verbalisations et de procédures lancées par la police municipale à chaque arrondissement ;**
- **présente un bilan du déploiement des capteurs sonores de type « méduses » à Paris et poursuive leur déploiement dans chaque quartier, en lien avec les maires d'arrondissements.**

Mme la Maire annonce que la Mairie du 9^e diffusera des informations sur les débats qui se tiendront à ce propos au Conseil de Paris. Elle affirme la détermination de l'exécutif du 9^e à protéger les habitants de l'arrondissement et à assurer un cadre de vie agréable, en trouvant des solutions avant l'adoption d'un RET suffisamment solide.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire annonce l'inauguration le 24 juin à 19h, avec M. Alexis Govciyan, de la promenade Michou à cheval sur le 9^e et le 18^e arrondissement, à l'intersection entre la rue des Martyrs et le boulevard Marguerite de Rochechouart. Le festival « Neuvième en scène » se tiendra du 1^{er} juillet au 11 septembre, avec une programmation extrêmement riche et diversifiée, un partenariat exceptionnel avec le théâtre du Châtelet et l'opéra Garnier, ainsi que la venue d'artistes amateurs. La commémoration de la Libération de Paris sera organisée le 25 août à 11h30 et sera suivie d'un déjeuner républicain avec l'ensemble des associations d'anciens combattants. L'exposition de rentrée, dans les salons Aguado, portera sur les ponts, avec les architectes M. Alain Spielmann, habitant du 9^e, qui a rayonné partout dans le monde, et M. Blaise Ekodo. Le Forum des associations se tiendra le 6 septembre de 9h30 à 17h. Il sera consacré aux associations sportives le matin et aux associations culturelles et solidaires l'après-midi.

Mme la Maire passe la parole à son Adjointe pour présenter le rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain présente d'abord le rapport sur la sécurité.

Concernant la Fête de la musique, un point a été fait le matin même avec le commissaire central du 9^e. Aucun incident majeur en lien direct avec la fête ni aucune piqûre suspecte n'ont été signalés, et aucune interpellation n'a eu lieu dans le 9^e. En revanche, la soirée a été marquée par une affluence particulièrement importante dans plusieurs secteurs, notamment Clichy-Pigalle.

De nombreuses nuisances sonores ont été signalées par les riverains. L'unité de police administrative est notamment intervenue rue Notre-Dame de Lorette à 2h du matin pour faire cesser la diffusion de musique dans un établissement. Les effectifs du commissariat du 9^e étaient en partie mobilisés dans le 18^e et dans le secteur des Halles, où les besoins étaient particulièrement importants. Un incident grave est par ailleurs survenu rue Joubert, impliquant deux personnes sans domicile fixe de nationalité égyptienne qui se sont battues au cutter. Leur pronostic vital n'est pas engagé. Elles ont été interpellées.

Mme la Maire estime que la Fête de la musique doit être repensée, même s'il ne revient pas au 9^e arrondissement de changer les règles au niveau national. Ce qui est constaté depuis quelques années, y compris le 21 juin dernier, n'est pas propice à la mise en valeur des artistes amateurs. Les participants à un concert étaient très nombreux dans la cour de la mairie. Des autorisations ont été accordées à quelques groupes pour se produire dans les rues.

M. Nicolas Cour se pose la question de l'équilibre et de l'esprit de la Fête de la musique, moment annuel important qui fédère les gens. Elle avait pour objectif, lors de sa création par Jack Lang, de mettre en avant des groupes de musiciens en les laissant se produire dans des lieux publics. M. Nicolas Cour constate la prédominance de musique amplifiée, souvent très forte, en sachant qu'une tolérance spécifique est accordée pour cet événement. Il informe que certaines villes interdisent la musique amplifiée ou limitent le niveau de décibels. Il déplore que l'événement ressemble davantage à une discothèque géante qu'à une fête de la musique traditionnelle.

Mme la Maire le remercie pour cette mise au point et annonce que la Mairie du 9^e fera des propositions en ce sens pour les années à venir. Elle invite son adjointe à poursuivre.

Mme Adeline Guillemain remercie la police municipale, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et les militaires de l'opération Sentinelle pour leur engagement lors de la course du Tournoi des écoles qui a eu lieu dimanche 15 juin, avenue Trudaine. Grâce à leur présence et à leur mobilisation exemplaire, cet événement s'est déroulé dans des conditions de sécurité optimales, permettant d'accueillir les 1 500 enfants participants, leurs familles et leurs enseignants. Cette course, qui a rassemblé les douze écoles élémentaires du 9^e arrondissement, a été un formidable moment de cohésion et de convivialité. Elle illustre aussi la capacité des forces de sécurité et de secours de répondre présentes pour accompagner la vie locale, bien au-delà de leur mission première de sécurité.

Mme Adeline Guillemain revient sur le premier stage d'alternative à la sanction pour les usagers des deux roues, initiative très importante et innovante en matière de sécurité routière dans l'arrondissement. Ce stage, organisé par le commissariat du 9^e et la Division de la police municipale, a été proposé à plus de 100 contrevenants interceptés lors de contrôles pour infractions courantes, malheureusement trop fréquentes : circulation sur trottoir, en sens interdit, sur voie de bus, refus de priorité aux piétons, non-port du casque ou des gants, écouteurs dans les oreilles, téléphone à la main, comportements dangereux mettant en péril les piétons comme les conducteurs eux-mêmes.

Plutôt que de sanctionner immédiatement ces infractions par une amende, les forces de l'ordre ont proposé une alternative pédagogique, consistant à participer à un stage de sensibilisation à la sécurité routière. Ce stage, qui s'est tenu le 20 mai, a rassemblé plusieurs intervenants : la police municipale, la Direction de prévention de la préfecture de Police, la Protection civile et l'association Victimes & citoyens. Tous ont apporté leur témoignage et expertise pour alerter les participants sur les conséquences, parfois dramatiques, de comportements qui peuvent paraître anodins. Le retour des participants a été extrêmement positif. Nombre d'entre eux ont reconnu avoir changé de regard sur leurs habitudes de circulation. Pour ceux qui ont honoré cette convocation, l'action publique a été éteinte par l'officier du ministère public. Les absents, en revanche, paieront leur amende. Fort de cette première expérience concluante, l'exécutif du 9^e a d'ores et déjà demandé à la Division de la police municipale d'envisager un renouvellement de cette opération. En parallèle, les contrôles sur la voie publique vont être renforcés, en particulier pour lutter contre ces incivilités routières et garantir la sécurité des piétons, notamment les plus vulnérables.

Mme Adeline Guillemain aborde la situation préoccupante du parking du pôle santé Bergère, situé 7 rue Bergère. Depuis plusieurs mois, ce parking est occupé de manière irrégulière par des personnes sans abri, dont certaines en situation d'addiction, ce qui crée un climat d'insécurité pour les professionnels de santé et les patients. À la demande de l'exécutif du 9^e, un audit de sécurité a été réalisé le 13 mai par les services de police, en lien avec le responsable sûreté du centre médical. Il a été révélé des failles importantes dans le dispositif de fermeture des portes d'accès. Les policiers ont donc préconisé l'installation de ventouses électromagnétiques pour sécuriser l'entrée. La Mairie du 9^e va prendre contact avec le gestionnaire pour assurer que ces travaux soient bien engagés et menés dans les plus brefs délais.

Mme Adeline Guillemain en arrive à une actualité plus joyeuse, en annonçant que jeudi 26 mai, Mme la Maire remettra en main propre les permis piéton aux élèves de CE2 de l'arrondissement, lors d'une cérémonie organisée au Casino de Paris, en présence du commissaire. Ce moment solennel est l'aboutissement du travail mené dans les classes par les policiers et les enseignants pour sensibiliser les enfants à la sécurité sur la voie publique. Apprendre à traverser, à repérer les dangers, à adopter les comportements responsables participe à former les citoyens de demain.

La réunion du Conseil parisien de sécurité qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le 16 juin, a permis d'aborder plusieurs sujets, en particulier le bilan des opérations conjointes entre la Police nationale et la police municipale dans le 9^e arrondissement, au nombre de 21 en 2024 et de 22 depuis début 2025. Ces opérations conjointes ont pour but de lutter contre les ventes à la sauvette, notamment dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin. Il a également été évoqué le déploiement du plan de vidéoprotection pour Paris. Une première caméra avait été livrée avant les Jeux olympiques et installée à l'angle des rues Pétrelle et Lentonnet. Deux autres caméras sont toujours attendues à l'angle des rues des Martyrs et Notre-Dame de Lorette et des rues Sainte-Cécile et du Conservatoire. Les études techniques sont en cours. L'exécutif du 9^e reste très mobilisé sur ces sujets qui se développent trop lentement.

Mme Adeline Guillemain annonce que Mme la Maire réunira le 30 juin le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 9^e arrondissement, qui permettra de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de prévention et de sécurité 2023-2026, qui a été signé deux ans auparavant.

Les partenaires institutionnels (préfecture de Police, parquet, rectorat) et les acteurs associatifs et sociaux de terrain seront accueillis chaleureusement. L'objectif est de suivre concrètement l'avancement des fiches action, d'ajuster les dispositifs et surtout de renforcer la coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention au service des habitants.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

Mme Adeline Guillemain présente ensuite le rapport sur la propreté.

Elle salue la mobilisation des agents de propreté pour leur travail et leur adaptation durant le week-end précédent, après la Fête de la musique qui a laissé les rues dans un état déplorable. Elle rappelle les événements festifs prévus tels que l'arrivée du Tour de France. Les agents sont préparés et suivent une organisation spécifique, avec des horaires décalés le soir. Des hubs de tri sont mis en place pour absorber les pics de déchets sur les grands sites. Des moyens sont renforcés, notamment pour la collecte en temps réel. Des renforts ont été déployés dans le sud de l'arrondissement, au niveau des Grands magasins. Les agents doivent agir vite et de manière visible et adaptée à chaque site, ce qui demande un déploiement particulier.

Mme Adeline Guillemain informe que des opérations Grandes lessives (nettoyage en profondeur d'une rue, sol et façade) ont été menées le 20 mai rue Jean-Baptiste Pigalle et rue Duperré, le 3 juin rue du Faubourg Montmartre, le 17 juin rue Sainte-Cécile, rue de Montyon et rue de la Boule rouge. L'exécutif du 9^e remercie les équipes pour leur professionnalisme lors de ces opérations de nettoyage d'envergure.

Mme Adeline Guillemain passe au sujet des corbeilles de rue. Un travail de mise à jour du maillage est en cours pour mieux répondre aux usages réels, l'objectif étant d'éviter les zones suréquipées, où les corbeilles débordent trop vite, et de corriger les secteurs insuffisamment dotés. Il s'agit d'un levier concret pour améliorer la propreté perçue au quotidien. Des réunions ont été tenues avec M. Sébastien Dulermo pour étudier les endroits où il était possible de réorganiser ce maillage. Mme Adeline Guillemain note l'intégration progressive à ces corbeilles d'éteignoirs de cigarettes, pour inciter les fumeurs à observer les bonnes pratiques.

Mme Adeline Guillemain en arrive aux points d'apport volontaire. Faciliter le don et la récupération plutôt que l'enfouissement ou l'incinération est un enjeu environnemental et citoyen. Trois flux sont prioritaires : textiles, jouets, articles de sport et de loisirs. Avant la fin 2025, plus de 80 bornes textiles seront installées à Paris. Dans le 9^e arrondissement, plusieurs équipements sont à l'étude pour accueillir ces dispositifs. L'exécutif du 9^e informera les élus sur ce point à la rentrée.

Mme Adeline Guillemain informe que la Mairie du 9^e dispose d'une nouvelle laveuse électrique, qui renforce le parc de machines de la Division de propreté du 9^e arrondissement, confirmant l'accélération de l'électrification de la flotte d'engins de nettoiement, plus vertueux et silencieux pour le voisinage.

Mme la Maire la remercie.

DÉLIBÉRATION 09.2025.048 (2025.DPE.29) - SUBVENTIONS (52 100 EUROS), CONVENTIONS AVEC 5 ASSOCIATIONS LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS « COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ 2025 » ET SIGNATURE D'UN AVENANT.

Rapporteure : Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de passer ce point, puisque Mme Adeline Guillemain doit quitter le conseil pour des obligations professionnelles.

Mme Adeline Guillemain indique que cette délibération s'inscrit pleinement dans les engagements de la Mairie du 9^e arrondissement pour la transition écologique. Elle traduit la volonté de soutenir concrètement les initiatives locales de compostage de proximité portées par les associations et les collectifs citoyens. Dans le 9^e, cette dynamique rencontre une mobilisation forte et constante. Depuis plusieurs années, la Mairie du 9^e a fait de la réduction des déchets une priorité politique, à travers la promotion du tri, le développement de la collecte des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accompagnement des dispositifs de réemploi. Elle porte cette politique avec conviction, en lien étroit avec les conseils de quartiers, les établissements scolaires, les bailleurs, les commerçants et les associations de terrain. Ce travail de proximité est indispensable pour ancrer durablement de nouveaux réflexes écologiques dans les pratiques quotidiennes des habitants.

Mme Adeline Guillemain met en lumière le rôle déterminant de l'association L'Accueilllette, avec qui la Mairie travaille en confiance et de façon resserrée depuis de nombreuses années. Son action est aujourd'hui un pilier de la politique de compostage local de la Mairie. Grâce à son implication, cinq sites de compostage collectif ont vu le jour, ou sont en cours d'installation dans le 9^e arrondissement : centre Valeyre ; centre Paris Anim' Jacques Bravo, rue de la Tour des Dames ; cour Cadet, rue Cadet ; cité Fénelon, dans le cadre du territoire zéro déchet ; bibliothèque Louise Walser-Gaillard, rue Chaptal. Ces sites sont vivants, suivis, animés. Ils sont le fruit d'un patient travail de maillage territorial, d'identification des besoins, de mobilisation de référents bénévoles et d'une animation sociale de proximité. Les résultats sont au rendez-vous : les composteurs fonctionnent, les habitants s'investissent et les retours sont unanimement positifs.

Mme Adeline Guillemain remercie tout particulièrement M. Laurent Marcoz, fondateur de L'Accueilllette, pour la qualité de son engagement, la rigueur de son travail et sa capacité à nouer du lien à l'échelle locale comme métropolitaine.

Mme Adeline Guillemain informe que la subvention de 25 000 euros, proposée au vote, permettra à l'association de consolider les réseaux de référents. Dans un arrondissement dense où les habitants sont en attente de solutions concrètes, soutenir cette association revient à donner les moyens à la population de passer à l'acte, simplement, collectivement et durablement.

Mme Adeline Guillemain invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire la remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DPE.29.

DÉLIBÉRATION 09.2025.047 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^È ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique, comme cela a été évoqué lors de l'examen du compte administratif dans le cadre de la séance précédente, que ce budget supplémentaire 2025 n'est pas celui que la Mairie du 9^e arrondissement avait présenté à la Mairie de Paris. Elle répète l'inquiétude de l'exécutif du 9^e face aux finances préoccupantes de la Ville de Paris. Elle rappelle pourtant que l'organisation en 2024 des Jeux olympiques et paralympiques a été une formidable opportunité pour obtenir des crédits indispensables des pouvoirs publics, du Comité d'organisation des Jeux olympiques et de l'État, afin d'aider à livrer des aménagements structurants dans la ville et les départements concernés, à installer des pistes cyclables et des équipements sportifs, et à réaliser des aménagements végétalisés.

Mme la Maire ajoute que l'exécutif du 9^e, soucieux des deniers publics, regrette que la Ville de Paris lui prenne des crédits supplémentaires pour boucler son budget. L'article L.2511-45 du Code général des collectivités territoriales dispose que « lors de l'examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées pour couvrir des dépenses qui ne peuvent être satisfaites par les dotations initiales de l'arrondissement ».

Mme la Maire rappelle que, lors de la séance du 4 novembre 2024, ils ont choisi de s'abstenir lors de l'examen du budget primitif 2025, soulignant collectivement son insincérité, puisque la Ville de Paris faisait le choix d'une inscription de crédits inférieure aux prévisions des services techniques de la Ville et aux dépenses des années précédentes. Ce budget supplémentaire 2025 s'inscrit dans cette même dynamique, ce que regrette l'exécutif du 9^e, puisqu'il a été élaboré à la demande de la Maire de Paris en neutralisant les demandes de crédits supplémentaires nécessaires à l'acquittement des factures d'eau et d'énergie, dans le contexte actuel (guerre en Ukraine, inflation, hausse des prix de l'énergie), en sachant que les arrondissements paient les factures d'eau des piscines.

Mme la Maire salue le directeur général des services et l'ensemble de son équipe pour le sérieux et le grand professionnalisme dont ils font preuve. Les inscriptions prévues à ce titre sont maintenues à 1,26 million d'euros, alors que la prévision des dépenses confirmée par les services techniques se porte à 1,6 million d'euros. L'article L.2511-45 dispose également que « le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit sur l'exercice suivant, qui constitue de fait des reports libres d'emploi ». Cette disposition, qui fait exception au principe d'annualité budgétaire, est doublement vertueuse, puisqu'elle incite chaque année à une gestion rigoureuse des crédits disponibles, à laquelle l'exécutif du 9^e est très attaché, et qu'elle permet de constituer une réserve mobilisable en cas de besoin lors d'exercices ultérieurs. D'année en année, ces reports sont affectés par exemple au paiement des factures d'électricité. Ainsi, ces reports libres d'emploi ont permis à la Mairie de faire face aux factures qui avaient flambé avec l'explosion des coûts de l'énergie en 2022 et 2023.

Mme la Maire rappelle qu'ils ont aussi dû faire face à des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de Covid 19.

En 2025, la Ville de Paris a décidé unilatéralement, à l'occasion d'une commission le 30 avril, d'opérer une reprise, pudiquement désignée dans les documents budgétaires d'ajustement, des reports libres d'emploi. Le montant de cette reprise est de 9 millions d'euros pour l'ensemble des arrondissements, 2,5 en investissement et 6,5 en fonctionnement.

Mme la Maire note que ce montant correspond exactement à la somme des crédits affectés au budget primitif 2025 des dépenses de communication de la Maire de Paris. Mme la Maire informe qu'elle a fait part de son mécontentement, comme d'autres maires de toutes tendances politiques, de devoir donner des crédits qui reviennent aux arrondissements, pour boucler le budget supplémentaire de la Ville de Paris. À l'échelle du 9^e arrondissement, cette reprise opérée s'élève à 140 000 euros au titre de la dotation de gestion locale et à 101 320 euros au titre de la dotation d'investissement.

Mme la Maire note la mise en avant de cette proximité dans la communication, au travers d'un affichage sur le mobilier urbain (« On aime notre arrondissement »), mais constate que les arrondissements sont les premiers sacrifiés sur l'autel d'une gestion financière alarmante à travers des arbitrages budgétaires qui se traduisent unilatéralement par des coupes sévères, et qui de fait déstabilisent aussi toute l'administration centrale et de proximité dans les arrondissements et dans les services déconcentrés. Il en est de la qualité du service public dû aux Parisiens. Mme la Maire estime que cette manière de faire est injuste et profondément contre-productive, car ce sont les citoyens qui en paient les conséquences, leurs projets, leurs attentes et les engagements étant bafoués. Au-delà des conséquences budgétaires, il s'agit aussi d'un signal politique désastreux, indiquant aux élus que leur gestion ne compte pas, que leur autonomie est illusoire et que la proximité est une variable d'ajustement.

Mme la Maire souligne qu'il existe un mur de la dette, massif. Au lieu d'assumer une révision de ses priorités, la Ville de Paris choisit de déshabiller et de siphonner les arrondissements pour tenter de sauver la face. Les élus et habitants de tous les arrondissements de Paris savent cependant que cela ne suffira pas.

Mme la Maire invite par conséquent les élus à voter contre le budget supplémentaire 2025, comme elle l'avait indiqué lors de la transmission des documents. Elle explique ne voir aucune autre solution. Elle ajoute avoir parlé à l'administration, à la Direction générale des services, pour voir comment gérer la situation. Tout sera fait pour assurer un service public de qualité, mais avec des marges de manœuvre considérablement réduites.

Mme la Maire propose de passer à la discussion.

M. Pierre Maurin demande des informations sur les dépenses d'eau et d'énergie dans le 9^e arrondissement et sur les impacts concrets de la réduction des crédits.

Mme la Maire répond qu'il sera nécessaire de différer des travaux dans des crèches et des écoles, des travaux d'accessibilité dans des bibliothèques, ainsi que des travaux de sécurisation et le renouvellement des portes dans la mairie. Mme la Maire annonce qu'un travail d'orfèvrerie les attend pour essayer de limiter les impacts, mais que la diminution de projets pour les habitants sera inévitable.

En outre, les factures d'électricité et d'eau devront être payées, peut-être une partie en 2025 et l'autre en 2026. Mme la Maire insiste sur le caractère préoccupant de cette situation.

Mme la Maire constate que Mme Camille Vizioz-Brami ne souhaite pas intervenir au nom de l'opposition. Elle met la délibération aux voix.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2025, tel que figurant aux états annexés à la présente délibération, est rejeté par 11 voix contre et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami).

DÉLIBÉRATION 09.2025.049 (2025.DAJ.2) - SUBVENTION ET AVENANT N° 2 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CAISSE DES RÈGLEMENTS PÉCUNIAIRES DES AVOCATS DE PARIS.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire présente cette délibération technique qui figure traditionnellement à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de juin. Des consultations gratuites d'avocats sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement. Dans le 9^e, ces permanences du Barreau de Paris se tiennent tous les jeudis après-midi et sont accessibles aux usagers par Internet, par téléphone ou sur place. En 2024, la Mairie du 9^e a accueilli 369 usagers, contre 295 en 2023, et 48 permanences d'avocats se sont tenues.

Mme la Maire affirme que la Mairie du 9^e arrondissement est très attachée à offrir aux administrés (particuliers, entreprises, commerçants, associations) des services publics adaptés à leurs besoins et attentes.

D'autres permanences sont assurées à la Mairie du 9^e : une permanence notariale mise en place en 2025, une permanence de la Direction de la santé publique, une permanence du Défenseur des droits mise en place avec M. Jacques Toubon dans la première mandature, une permanence du conciliateur de justice, une permanence de la FNACA, une permanence de l'ADIL, une permanence de la CPAM pour les personnes malentendantes, une permanence de la représentante du Médiateur de la Ville de Paris, une permanence du Service d'accompagnement et de médiation familiale, une permanence petite enfance et handicap, une permanence de l'association des médiateurs solidaires et indépendants. Enfin, la Maison des solidarités accueille en mairie d'arrondissement les permanences de droits d'urgence, d'écrivains publics et d'aide numérique.

Mme la Maire invite les élus à voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAJ.2.

DÉLIBÉRATION 09.2025.050 (2025.DLH.50) - 16-20 RUE PÉTRELLE (9^E) - 9-11 AVENUE TRUDAINE (9^E) - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD, D'UN BAIL DÉROGATOIRE ET D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC GRDF.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que cette délibération technique est stratégique puisque les opportunités foncières disponibles sont rares dans le 9^e arrondissement. Elle rappelle que le siège de GRDF se trouvait dans le 9^e arrondissement, au 2-4 rue Condorcet. Ce projet est suivi par la Mairie depuis plusieurs années. Un permis de construire a été délivré avec un certain nombre de recommandations et de réserves. Le bâtiment doit accueillir d'ici 2028 des logements, un équipement municipal et des entreprises. Mme la Maire indique que GRDF était aussi implanté au 16-20 rue Pétrelle et au 9-11 avenue Trudaine, dans des locaux appartenant à la Ville de Paris, ce qui était le cas pour ce qui est de la parcelle rue Condorcet jusqu'en 1995, avant que SFL n'en devienne propriétaire. Mme la Maire indique que le local rue Pétrelle, qu'elle a visité récemment, accueille les équipes de surveillance du réseau et d'intervention d'urgence. Puisqu'il est hors de question que ces équipes quittent l'arrondissement, la Mairie a proposé de prolonger le bail. Concernant les locaux administratifs rue Pétrelle et avenue Trudaine, les occupants sont en train de partir pour rejoindre le reste des équipes à Saint-Denis. Près de 5 000 m² avenue Trudaine seront libérés à la fin 2025. Depuis plusieurs mois, Mme la Maire est en contact avec le Secrétariat général de la Ville de Paris. Une visite du site est prévue pour élaborer le plan d'occupation.

Mme la Maire indique qu'elle a discuté avec l'adjoint aux finances, de la priorité de reloger des services de proximité (CASPE pour la petite enfance et les affaires scolaires, DPE, police municipale). Elle rappelle que la Ville de Paris dispose de 3 millions de m² à Paris, et que des locaux lui appartenant se libèrent. Il est par conséquent important que ces services de proximité quittent les locaux loués à des organismes privés pour emménager dans des locaux de la Ville de Paris. Pour que les policiers municipaux soient davantage sur le terrain, leur bureau ne doit plus se situer rue Bernard Buffet, porte de Clichy, mais dans le 9^e arrondissement. Les locaux de la DPE étant vétustes et situés en sous-sol, un relogement permettrait d'améliorer les conditions de travail. Il s'agirait par ailleurs de créer des logements familiaux et un équipement de proximité pour les riverains.

Mme la Maire précise que quatre années sont nécessaires pour réaliser ce projet, dont deux années d'études et deux années de travaux. Durant la phase d'études, une occupation intercalaire sera possible. Les propositions seront soumises à la Mairie et l'espace sur rue en rez-de-chaussée sera proposé à la Maison des associations, pour répondre à une demande soutenue par le directeur général des services et la directrice de la Maison des associations. Une autre piste d'occupation intercalaire consiste à reloger quelques classes, compte tenu des lourds travaux qui débutent en juillet 2025.

Mme la Maire se réjouit de cette délibération, attendue depuis longtemps, qui marque le début du projet et qui permettra de disposer avant 2030 d'un nouveau bâtiment avec des services de proximité et des logements pour les Parisiens.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DLH.50.

DÉLIBÉRATION 09.2025.051 (2025.DAC.262) - SUBVENTIONS (45 600 EUROS) À 17 COMITÉS D'ARRONDISSEMENT FNACA ET SIGNATURE D'UNE CPO AVEC LE CD DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

M. Alexis Govciyan indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 1 000 euros à la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie). Le travail mené par la FNACA, essentiel, consiste à maintenir, développer et transmettre la mémoire de ceux qui ont combattu, souvent jeunes, dans ces conflits lointains, et dont les blessures sont encore présentes dans les esprits. Cette subvention doit permettre d'accompagner les anciens combattants et leur famille dans leurs différentes démarches. Cette subvention, symbolique, est un geste de reconnaissance et de gratitude pour tous les membres et les survivants de cette époque. M. Alexis Govciyan salue la présence du président, Claude Seninge, dont le dévouement, la rigueur et la constance méritent toute leur gratitude. Il rappelle qu'il était à leur côté la semaine précédente lors de la cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940, comme à chaque cérémonie de commémoration, pour faire vivre la mémoire, témoigner de l'histoire et incarner les valeurs de la République. Claude Seninge fait sienne la pensée de René Char qui disait que « la vie est un combat ». Il s'agit de soutenir sa mémoire et celle des personnes encore présentes, ainsi que l'esprit de solidarité et de fraternité que Claude Seninge et ses camarades portent toujours haut et fort.

M. Alexis Govciyan invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.262.

DÉLIBÉRATION 09.2025.052 (2025.DU.141) - DÉNOMINATION PLACE GARBIS APRIKIAN (9^E).

Rapporteur : M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

Mme la Maire remercie chaleureusement M. Alexis Govciyan d'avoir pris ce dossier à bras-le-corps et d'avoir trouvé le lieu le plus approprié pour rendre hommage à ce grand Monsieur de la culture.

M. Alexis Govciyan indique que cette délibération donne corps à un vœu voté au conseil du 9^e arrondissement le 4 novembre 2024. Il s'agit de dédier un lieu du 9^e arrondissement à la mémoire de Garbis Aprikian, compositeur et chef de chœur franco-arménien, disparu en octobre 2024 au lendemain de ses 98 ans. À travers cette dénomination, il s'agit de rendre hommage à un maestro d'exception, une figure discrète, mais importante, dont la vie et l'œuvre ont tissé un lien singulier entre les cultures, les traditions liturgiques arméniennes et les canons de la musique occidentale. Né à Alexandrie en Égypte en 1926, le futur maestro a grandi au sein de la communauté arménienne où le chant sacré devient très tôt une seconde langue. Son dessein artistique se dessine dès l'adolescence, à l'ombre des grandes figures de l'opéra italien, grâce à un maître formé par Pietro Mascagni.

Sa première œuvre, *L'Hirondelle*, dit bien cette vocation précoce de porter la voix et l'exil au plus haut. Arrivé à Paris en 1953, boursier, il intègre les grandes institutions de la vie musicale française. Il y reçoit l'enseignement rigoureux de Tony Aubin, de Simone Plé-Caussade et surtout d'Olivier Messiaen, dont il suit les cours d'esthétique musicale au Conservatoire national supérieur. C'est à Paris qu'il compose, dirige et transmet sans relâche pendant plus de soixante ans. Chef des chœurs mixtes de Sipan-Komitas, qu'il dirige pendant plus d'un demi-siècle, Garbis Aprikian s'est imposé comme un ambassadeur infatigable de la musique arménienne qu'il a fait rayonner à travers toutes l'Europe, de Munich à Venise, en passant par Genève et Amsterdam. Sa démarche artistique n'a jamais été le repli, mais au contraire le dialogue des cultures, alliance des mélodies européennes et de la diaspora. Parmi ses œuvres marquantes, M. Alexis Govciyan cite *La Naissance de David de Sassoun*, inspirée de l'épopée arménienne. Homme de paix et de transmission, Garbis Aprikian a consacré sa vie à la création, au partage et à l'harmonie, au sens musical comme au sens politique du terme. En 1991, dès après la chute de l'URSS et dès l'indépendance de la République d'Arménie, il est invité par les hautes autorités du pays à s'y produire pour la première fois. Il s'agit d'une reconnaissance forte, à la fois symbolique et artistique, pour un compositeur longtemps ancré en diaspora. Ses talents ont été salués par de nombreuses et hautes distinctions, dont le titre de commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres en 2021.

Afin d'honorer sa mémoire et son héritage, en lien étroit avec ses enfants, Ara Aprikian et Gorune Aprikian, le choix de cette place large et arborée, à l'angle des rues de Maubeuge et d'Abbeville, à quelques mètres de l'église Saint-Vincent-de-Paul où il a donné son concert d'adieu, s'est imposé avec justesse. Dans cette période où la mémoire et le dialogue doivent être des piliers, donner à un lieu du 9^e arrondissement de Paris le nom de Garbis Aprikian revient à affirmer l'importance de la transmission, du partage de cultures et de la fidélité aux racines, sans renier l'universel.

M. Alexis Govciyan invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DU.141.

DÉLIBÉRATION 09.2025.053 (2025.DASCO.14) - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES (1 028 212 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'un appel à projets réalisé par la Direction des affaires scolaires. Un montant est accordé par arrondissement, permettant de choisir des associations qui ont postulé pour intervenir dans les écoles. La Mairie du 9^e avait retenu trois associations différentes (la Compagnie kabuki, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris, le Petit escargot).

M. Sébastien Dulermo explique que si le montant par arrondissement n'est pas dépassé, il est remis dans le pot commun, laissant la possibilité de sélectionner d'autres ateliers. La Mairie du 9^e a ainsi retenu cinq ateliers, aux écoles Turgot, 21 Milton, Bruxelles, Chaptal et Victoire, assez différents : appropriation de la cour oasis (Turgot), travail sur les émotions, montage d'une pièce de théâtre autour du recyclage.

Mme la Maire souligne que la Mairie du 9^e travaille avec ces associations depuis des années. Elle donne la parole à M. Alexis Govciyan en précisant qu'ils ont été quelque peu interpellés à la lecture de cette délibération.

M. Alexis Govciyan indique que le montant total s'élève à 1 228 212 euros pour une série de projets dans les arrondissements. À la lecture des dossiers, il a remarqué que deux projets dans deux écoles du 20^e arrondissement sont attribués à l'ambassade de Turquie. M. Alexis Govciyan se demande comment la Mairie de Paris peut accorder une subvention de deux fois 2 980 euros à une ambassade, lieu extraterritorial, ne pouvant avoir de lien, surtout financier, avec les collectivités. Il souligne cette anomalie sur le plan juridique. Il ajoute qu'il est aussi interpellé sur le plan moral, en rappelant que la citoyenneté d'honneur au maire d'Istanbul, emprisonné par l'État turc, dont l'ambassade vient d'être financée par l'Hôtel de Ville, a été votée au Conseil de Paris. Il précise que cela ne remet pas en cause la totalité de la délibération mais recommande de signaler publiquement ce point lors de la prochaine séance du Conseil de Paris. Il ajoute que l'atelier en question est intitulé « langue et culture turques » et a pour objet l'« initiation à la culture turque à travers le théâtre ». Il indique que cela n'aurait pas posé de problème s'il s'était agi d'échanges culturels par des associations comme le CAUE, mais insiste sur le fait qu'il est question d'une ambassade, qui plus est d'un état dictatorial qui emprisonne ses opposants, dont le maire d'Istanbul.

Mme la Maire note le manque de cohérence politique.

M. Pierre Maurin informe que la réserve soulevée par M. Alexis Govciyan ne lui a pas échappé. Au-delà de l'aspect juridique, il se dit préoccupé par l'évolution du régime turc et la chasse aux opposants au cours des derniers mois. Il avoue être surpris par la décision de la Mairie de Paris d'accorder ces subventions.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix, en soulignant la réserve formulée.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.14.

DÉLIBÉRATION 09.2025.054 (2025.DASCO.19) - CONVENTION D'ORGANISATION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHAPELLE ET DU THÉÂTRE DE LA CITÉ MIXTE RÉGIONALE JACQUES DECOUR, PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.055 (2025.DASCO.62) - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA CITÉ MIXTE RÉGIONALE JACQUES DECOUR (9^e).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que ce sujet lui tient beaucoup à cœur et qu'ils se sont battus pour que ces délibérations soient à l'ordre du jour. Elle propose de présenter et de débattre des deux délibérations sur la rénovation de la Cité mixte régionale Jacques Decour. Elle ajoute que tous les voyants sont au vert pour que le chantier démarre, avec la nomination de l'architecte le 15 avril, le lancement des travaux en été et le vote des financements.

M. Sébastien Dulermo indique que la première délibération porte sur la convention d'organisation entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France pour les travaux de rénovation de la chapelle et du théâtre, qui commencent en été. La participation de la Ville de Paris est de 28,5 %, selon le nombre d'élèves dans la cité scolaire.

M. Sébastien Dulermo indique que la seconde délibération est purement administrative, puisqu'il s'agit d'un avenant à la participation financière entre la Ville et la Région, de façon globale et sur tout le projet. Des éléments ont été ajoutés par rapport à la première convention de partenariat qui avait été signée. Le programme et les phases de chantier ont changé et le collège sera externalisé au fil des années pour toutes les sections. Cela justifie la nécessité d'un avenant.

Mme la Maire le remercie et ouvre la discussion.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie M. Sébastien Dulermo pour ce point d'étape. Elle demande des informations sur les conséquences professionnelles pour le personnel enseignant.

Mme la Maire répond, en s'appuyant sur les propos de M. Jean-François Barle, directeur académique, que tous les enseignants ayant émis un vœu l'ont obtenu. Elle rappelle que la cité scolaire compte 180 enseignants. Elle indique que nombre d'entre eux restent dans le quartier ou à proximité du 9^e (Jules Ferry, Lamartine, Carnot, Chaptal) et d'autres partent en province. Elle ajoute qu'il faudra être vigilant, chaque année de travaux, puisque le collège se libère petit à petit. Les élèves de 4^e et de 3^e feront leur rentrée à partir de septembre. Mme la Maire affirme qu'elle s'assurera du meilleur accompagnement possible, en étant attentive aux attentes de chacun. Elle annonce qu'une réunion se tiendra le 2 juillet, avec la Ville de Paris, la Région Île-de-France, dont James Chéron, vice-président en charge des lycées, ainsi que Patrick Hautin, proviseur de la cité Jacques Decour, qu'elle remercie pour toute l'aide qu'il a apportée depuis 2018 pour parvenir à ces travaux. Elle ajoute qu'il part à la retraite et lui souhaite une belle nouvelle vie, en sachant qu'un proviseur de Rennes prendra sa suite en septembre 2025.

Mme la Maire précise à Mme Camille Vizioz-Brami que la réunion du 2 juillet est publique et ouverte à la communauté scolaire, aux parents d'élèves, aux jeunes et aux habitants, en présence de l'architecte.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera favorablement ces deux délibérations. Il demande des informations sur les conséquences de l'avenant sur le budget global qui s'élevait à 2 millions d'euros.

Mme la Maire répond que le budget sera un peu moins élevé, mais que l'avenant ne changeait pas la répartition ville-région.

Mme la Maire met les délibérations aux voix, avec un avis très favorable de l'exécutif.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.19.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.62.

DÉLIBÉRATION 09.2025.056 (2025.DVD.49) - EXPLOITATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE SANS STATION D'ATTACHE - SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES TROIS ATTRIBUTAIRES.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit des vélos à assistance électrique privés, en libre-service et sans station d'attache. Cet appel d'offres arrivant à échéance, la Ville en a relancé un autre. Trois opérateurs ont été sélectionnés : Lime et Dott, les deux opérateurs précédents, ainsi que Voi Technology. La flotte de véhicules serait de 3 000 à 6 000 vélos par opérateur, libre de la gérer comme il l'entend, soit un total de 9 000 à 18 000 vélos. La Ville de Paris avait profité de l'enlèvement des trottinettes pour attribuer ces zones de stationnement aux vélos électriques en libre-service sans station d'attache. Il s'agissait souvent de zones de co-visibilité au droit des passages piétons, dans lesquelles les vélos étaient entassés et renversés sur la chaussée, ce qui engendrait des problèmes de circulation et d'accessibilité de l'espace public. L'exécutif du 9^e, comme ceux d'autres arrondissements, insiste sur la nécessité d'installer des arceaux pour maintenir les vélos en place. Concernant l'offre et la demande, la remontée de l'arrondissement est facilitée par le caractère électrique des vélos, mais l'offre reste déséquilibrée en fonction des quartiers. M. Sébastien Dulermo explique que la situation dépend des usagers, ce qui complique l'amélioration du dispositif. Il annonce toutefois que l'exécutif du 9^e demandera aux opérateurs d'être les plus vigilants possibles sur ce point.

M. Sébastien Dulermo constate par ailleurs que le service Vélib' n'est pas optimum, puisque certaines stations sont complètement vides et qu'il est parfois impossible d'accéder à toute une station. Il annonce que l'exécutif du 9^e demandera à la Ville d'expliquer ces désagréments et de développer les liens avec le syndicat, puisque les réunions sont de moins en moins nombreuses.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix, avec un avis favorable, mais vigilant, de l'exécutif, en sachant que les réserves seront remontées lors de la séance du Conseil de Paris, prévue la semaine suivante.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.49.

DÉLIBÉRATION 09.2025.057 (2025.DAE.22) - CONVENTIONS, AVENANT À CONVENTION ET SUBVENTIONS (451 000 EUROS) À 18 ORGANISMES PORTANT DES PROJETS ÉCONOMIQUES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit d'une subvention annuelle d'investissement de 80 000 euros, soit le tiers du total des subventions d'investissement (256 000 euros), pour La Bonne Table, nouveau restaurant solidaire de ventes à emporter ouvert par deux jeunes dans le 9^e arrondissement en 2025 au 43 rue Godot de Mauroy dans un local de 35 m², qui a fait l'objet d'une visite de Mme la Maire deux mois auparavant. Il précise que les subventions de fonctionnement s'élèvent au total à 195 000 euros. Leur entreprise, créée en 2023, a ouvert son premier restaurant en 2024 dans le 8^e arrondissement, et ouvrira une installation estivale dans le parc Rives de Seine. M. Jean-Pierre Plagnard informe que le restaurant du 9^e arrondissement marche très bien : entre 120 et 150 clients le fréquentent chaque midi de la semaine, en sachant que la rue Godot de Mauroy comprend de nombreux bureaux. L'équipe est composée de deux professionnels en cuisine, ainsi que de quatre personnes en insertion, l'idée étant que ces dernières y restent deux ans, en sachant que ce dispositif est économiquement bénéfique, d'autant plus qu'un loyer modeste a pu être négocié avec le bailleur privé. Cette subvention d'investissement de 80 000 euros, correspondant à 50 % des dépenses d'investissement prévues, permettra d'améliorer leur situation.

Mme la Maire précise que le premier restaurant se situe rue du Commandant Rivière, dans le 8^e arrondissement. Elle ajoute que l'exécutif du 9^e avait envie de défendre ce concept, pour la réinsertion professionnelle.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.22.

DÉLIBÉRATION 09.2025.058 (2025.DAE.116) - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTION.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'un appel d'offres a été lancé concernant trois emplacements. Seul un emplacement a été attribué. Il s'agit du manège place Lino Ventura, dans le cadre d'un contrat de cinq ans. Le loyer, de 2 500 euros par an les trois premières années, augmentera à 2 600 euros la quatrième et 2 700 euros la cinquième, contre 2 400 euros par an auparavant, puisqu'il est question d'une reconduction. Les deux autres emplacements, qui n'ont pas trouvé preneur, concernent des kiosques (culture, métiers d'art, artisanat) de 12,3 m², boulevard Haussmann et place d'Estienne d'Orves, où se trouvait un fleuriste. Une nouvelle procédure sera lancée pour essayer d'intéresser des entreprises.

Mme la Maire se pose la question de la pérennité de ce mobilier urbain qui prend beaucoup de place et ne sert que d'affichage.

Elle regrette la disparition des kiosques à journaux et constate que ces kiosques ne trouvent pas preneur, en dépit de la main tendue par la Mairie. Elle salue toutefois la situation du manège, qui plus est, situé dans un bel endroit.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.116.

VŒU V.09.2025.010 - VŒU PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT RELATIF AUX DROITS DE TERRASSE ESTIVALE DES CAFÉS SOLIDAIRES ASSOCIATIFS.

M. Jean-Pierre Plagnard présente le vœu. Il relève une nouvelle étrangeté du RET. Seules des entreprises commerciales peuvent demander une terrasse. Dans les cafés solidaires, le service ne peut être assuré qu'à l'intérieur. Or l'absence de terrasses est un problème, compte tenu de la demande des consommateurs. L'exécutif du 9^e souhaite ainsi que les associations puissent bénéficier de terrasses. M. Jean-Pierre Plagnard cite les deux associations de l'arrondissement concernées : Tout Autre Chose et L'Osteria-Trudaine. Il ajoute que ces associations paient la cotisation foncière des entreprises et sont donc considérées comme des entreprises sur le plan fiscal. Il rappelle que l'argent, limité, des associations vient des cotisations, de son activité et des subventions. Permettre à ces associations d'effectuer une activité commerciale serait ainsi un moyen pour limiter les subventions.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que l'exécutif du 9^e demande aussi l'exonération des droits de terrasse.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix, pour aider les associations Tout Autre Chose et L'Osteria-Trudaine, qui sont des lieux de fraternité aimés par la Mairie du 9^e.

Mme la Maire donne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami qui l'a demandée tardivement. Elle indique se souvenir d'avoir fêté la terrasse de Tout Autre Chose quelques années auparavant. L'exécutif du 9^e lui répond hors micro. Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle s'abstiendra.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que le règlement des terrasses et étalages parisien (RET) de la Ville de Paris, dans sa version actuelle, exclut de facto les structures associatives exploitant des cafés solidaires de la possibilité de déposer une demande de terrasse estivale ;

Considérant que ces associations, bien qu'à but non lucratif, sont souvent autorisées par convention à exercer une activité de restauration ou de débit de boissons dans un cadre d'économie sociale et solidaire, répondant à des objectifs d'inclusion, de lien social et de dynamisation des quartiers ;

Considérant que ces structures s'acquittent de la cotisation foncière des entreprises (CFE), comme tout autre acteur économique, et supportent des charges d'exploitation comparables ;

Considérant que cette exclusion constitue une distorsion de concurrence injustifiée avec les établissements commerciaux classiques, en privant les cafés solidaires d'une source légitime de visibilité et de revenus durant la période estivale ;

Considérant enfin que la Ville de Paris affirme régulièrement son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'à la diversité des usages de l'espace public dans un cadre harmonieux et équitable ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***autorise les associations exploitant un café solidaire à déposer une demande de terrasse estivale dans le cadre du RET ;***
- ***exonère de droits de terrasse ces associations, en reconnaissance de leur mission d'intérêt général.***

DÉLIBÉRATION 09.2025.059 (2025.DLH.144) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 22 AVENUE TRUDAINE (9^E) À ELOGIE-SIEMP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une bonne nouvelle, après un dialogue fructueux avec la DLH.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération importante est une bonne opération pour la Ville, puisque le prix qu'elle paye est faible (7 500 euros / m²).

Mme la Maire rappelle que l'immeuble appartenait à une personne décédée en 2025, sans enfant, et dont les héritiers lointains ont décidé de vendre le bâtiment en présentant le projet aux services de la Ville de Paris.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute que cela correspond à sa volonté, puisqu'il voulait que cet immeuble ait une vocation sociale. Le prix d'achat est de 4 020 000 euros. Il s'agit de 7 logements d'une surface habitable de 435 m², soit des locaux de taille moyenne. L'immeuble comprend un local professionnel de 85,20 m², au premier étage, qui devrait se transformer en logement dès la rupture du bail, un local commercial de 47 m² avec une réserve en sous-sol de 34 m², ainsi que des caves. Ce local commercial est occupé par L'Osteria-Trudaine dont la présence est ainsi rendue pérenne.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que la délibération consiste à générer un bail emphytéotique de 65 ans avec la société Elogie-Siemp qui va créer des logements sociaux. Il s'agit de loyers capitalisés (1,4 million d'euros), dont l'intérêt est en question. Puisque la Mairie dépensera 4 020 000 euros, elle devra emprunter et payer des frais financiers, en échange de quoi un paiement de 1,4 million d'euros sera effectué, suivi d'aucun autre paiement durant 65 ans, alors que la Ville devra continuer à payer des frais financiers et équilibrer ses comptes.

M. Jean-Pierre Plagnard ajoute qu'Elogie-Siemp prévoit des travaux à hauteur de 2 233 000 euros, soit un montant plus élevé que prévu (1,5 million d'euros), et qu'il attend des explications.

Mme la Maire ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin demande des informations sur la répartition entre PLUS, PLS et PLAI.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que la société Elogie-Siemp récupérera des loyers auprès des locataires qui verseront un loyer à la Ville (loyer capitalisé). En divisant le montant des loyers, qui figure dans la délibération, et la surface, il s'agit d'environ 8 euros/m², ce qui signifie que les logements seront uniquement PLAI et PLUS.

M. Pierre Maurin constate encore une fois une répartition totalement déséquilibrée, en dépit des demandes dans l'arrondissement. Il évoque une personne, qui risque d'être délogée par son propriétaire qui souhaite retourner dans son appartement, dont les revenus sont assez faibles, dont l'enfant suit des cours d'orthophonie, et qui ne peut pas se reloger. Il souligne l'impuissance de la Mairie d'aider les habitants à rester dans l'arrondissement. Il dénonce cette politique du logement déséquilibrée selon laquelle les personnes qui travaillent pour Paris et le logement intermédiaire sont sacrifiés, et recommande de changer cette situation.

M. Jean-Pierre Plagnard répond qu'il partage ce point, exprimé à de nombreuses reprises en conseil d'arrondissement. Il regrette l'absence de logements PLS depuis cinq ans, alors qu'il existe une forte demande. Il souligne le déchirement vécu par les personnes devant quitter l'arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DLH.144.

DÉLIBÉRATION 09.2025.060 (2025.DFPE.107) - SUBVENTIONS (464 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT AVEC DIX ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA PROMOTION DE LEUR SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention de 31 000 euros pour le service de médiation familiale et l'UDAF, association bien connue dans l'arrondissement, dont le siège se situe place Saint-Georges.

Cette association est également présente rue Rochambeau, avec la Ludoneuf. Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire précise que cette délibération est traditionnellement présentée à cette période de l'année. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.107.

DÉLIBÉRATION 09.2025.061 (2025.DFPE.110) - SUBVENTIONS (3 225 000 EUROS), AVENANT N° 1 À LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de la fondation Léopold Bellan, établissement avec lequel la Mairie travaille bien depuis 2014.

Mme Virginie Mergoil indique que cette association est une crèche multi accueil, dotée d'une capacité de 66 enfants de 0 à 3 mois. Il est question d'un montant global pour ses 8 établissements.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.110.

DÉLIBÉRATION 09.2025.062 (2025.DSOL.78) - SIGNATURE DE 21 AVENANTS ET DE 3 CONVENTIONS AVEC 24 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ESPACE DE VIE SOCIALE, ET SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES (455 050 EUROS) POUR LEUR FONCTIONNEMENT GLOBAL 2025.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention complémentaire de 6 250 euros pour l'association Tout Autre Chose, en plus de sa dotation annuelle de 25 000 euros. Cette subvention renforce les moyens de fonctionnement de son espace de vie sociale, situé au 40 rue Milton. Mme Virginie Mergoil rappelle que Tout Autre Chose est un café restaurant associatif, dont la Mairie du 9^e souhaite soutenir son projet d'installation d'une terrasse.

Elle invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.78.

DÉLIBÉRATION 09.2025.063 (2025.DSOL.101) - 5 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (25 715 EUROS) ET 2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (410 000 EUROS) POUR DES BAGAGERIES.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire salue l'engagement de sa directrice de cabinet, Mme Charlotte Deliry.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 5 965 euros pour la Bagagerie 9 de l'association l'Ordre de Malte, dont l'activité débutera fin 2025 rue Victor Massé. Elle évoque en outre une subvention d'investissement de 130 000 euros dans le cadre du budget participatif. Elle annonce qu'une subvention exceptionnelle a été accordée le 20 juin par la DRIHL. Elle remercie Mme Charlotte Deliry pour le suivi de ce dossier.

Mme la Maire précise que la DRIHL est la direction du logement de la préfecture de région, dépendant donc de l'État.

Mme Virginie Mergoil informe qu'un nouveau bail est en cours de rédaction entre Paris Habitat et l'Ordre de Malte. Les travaux commenceront en été 2025 avec la création de 20 casiers. Le recrutement des bénévoles a commencé. La Bagagerie sera ouverte trois jours par semaine d'ici la fin de l'année. Il a été décidé de faire une bagagerie uniquement dédiée aux femmes, ce qui est inédit. Les quelques associations accueillies dans l'annexe de la MVAC ont toutes été relogées dans le quartier. Mme Virginie Mergoil remercie Mme Amélie Tallevast pour son travail.

Elle invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire la remercie d'avoir pris l'initiative de ce projet. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.101.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2024, PAR M. NICOLAS COUR, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire indique que cette communication est d'usage en cette période de l'année.

M. Nicolas Cour indique qu'il s'agit d'une communication sur les occupations temporaires de salles, en particulier celles disponibles à la mairie (salle Rossini, salons Aguado, salle du conseil, salle des mariages, salle Émile Zola, salon Charles Baron, cour de la mairie). Dans 84 % des cas, ces mises à disposition ont été faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animation locale, soit au profit d'associations et d'écoles, afin de favoriser leur activité et leur développement. Le local des Poussins du Neuf ne fait pas l'objet d'une tarification, mais d'une convention annuelle passée avec ses occupants, la DFPE, l'association Le monde des bébés, la fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon et l'association Crescendo.

En 2024, 154 conventions d'occupation temporaire de salle ont été signées, soit un nombre équivalent à celui de 2019, avant la pandémie. 81 % l'ont été au bénéfice de 80 associations, traduisant le soutien de la municipalité à la vie associative locale. 21 mises à disposition (12 %) ont concerné des sociétés, des établissements scolaires privés ou des particuliers. Ces mises à disposition concernent principalement des réunions d'information ou de travail, des événements culturels, des moments de convivialité ou des cérémonies. 23 organismes ont fait l'objet de la tarification prévue par les délibérations votées en 2012 et 2018. Le montant des locations était de 24 985 euros, supérieur à celui de 2019. Conformément aux dispositions de la délibération précitée, ces sommes ont été encaissées par la Mairie de Paris et seront partiellement réaffectées à l'état spécial 2026 du 9^e arrondissement au titre de la dotation d'animation locale, de la même façon que sont affectées les sommes collectées lors des quêtes des mariages, auparavant appelées fonds du Maire.

M. Nicolas Cour souligne le développement du multiusage des locaux de la mairie du 9^e et plus largement dans l'arrondissement. En 2024, Mme la Maire a souhaité que les services de la mairie commencent la prospection du patrimoine pour répondre à cet objectif. Par exemple, dès septembre 2024, une salle du conservatoire a été louée à une association musicale, pour mettre en place des cours d'éveil le samedi matin, entre 10h30 et 12h30. L'exécutif du 9^e souhaite développer cet usage multi-activités dans le cadre de ces mises à disposition.

M. Nicolas Cour invite les élus à prendre acte de la communication qui ne fait pas l'objet d'un vote.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

**DÉLIBÉRATION 09.2025.064 (2025.DAC.166) - SUBVENTIONS (311 000 EUROS)
ET CONVENTIONS À DIX-SEPT STRUCTURES CULTURELLES POUR DES
PARCOURS DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.**

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique que cette délibération est présentée chaque année. Il s'agit de deux subventions pour soutenir des structures culturelles et réaffirmer un engagement clair en faveur de l'accès de tous les enfants à l'art et la culture. Ces subventions concernent deux programmes dont l'objectif est de permettre aux enfants, notamment les plus éloignés des pratiques artistiques, de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle de qualité, de favoriser les liens avec des équipements de proximité et de permettre à chaque enfant, quel que soit son milieu, de découvrir, de pratiquer et de créer. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les deux associations que la Mairie envisage de soutenir, à hauteur de 5 000 euros chacune.

La première association est celle des Scènes Appartagées, qui porte le dispositif « Lire et dire le théâtre en famille », à domicile. En 2025, quatre nouvelles familles participeront à ce dispositif, avec un parcours culturel enrichi grâce à deux partenaires essentiels, le théâtre Dunois et la Maison du geste et de l'image. Ce programme va permettre de créer un lien durable entre la famille, chez qui les artistes se rendent, et les lieux de culture, et de faire naître l'envie, la confiance et le goût de la scène, et l'effet de curiosité qui peut souvent déclencher une étincelle et susciter de nombreuses vocations.

En 2025, quatre familles sont invitées au festival d'Avignon, dans le cadre de l'opération « Avignon, enfants à l'honneur ».

La seconde association est Thanks for nothing. La subvention vise à soutenir la 8^e édition du mois art et engagement, portée par l'association, connue dans le 9^e arrondissement pour son action à la croisée de l'art, du social et de l'éducation. Le principe est d'ouvrir largement les portes des lieux culturels au public éloigné des institutions. En 2024, plus de 1 500 personnes de 3 à 90 ans ont bénéficié de ce programme. Il s'agira en 2025 de visites et d'ateliers spécialement pensés pour les professionnels du soin, notamment vis-à-vis des scolaires et des jeunes mineurs isolés.

M. Nicolas Cour invite les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.166.

DÉLIBÉRATION 09.2025.065 (2025.DAC.366) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE CULTURE (FAL CULTURE) ATTRIBUÉ AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique que la subvention, dans le cadre du fonds d'animation locale, qui permet d'accompagner des associations de l'arrondissement, s'élève à 10 000 euros pour le 9^e. Il invite les élus à voter favorablement cette délibération. Ce montant servira à soutenir des associations culturelles partenaires fidèles de l'arrondissement.

Il est proposé d'attribuer 1 500 euros à l'AscoTP (Association pour la connaissance des travaux publics) pour l'organisation d'une exposition inédite consacrée aux ponts, réalisée par l'architecte Alain Spielmann, figure du 9^e, qui a œuvré et œuvre en France métropolitaine et dans les territoires ultra-marins, notamment à l'occasion d'une exposition du 3 au 21 septembre 2025 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Il est proposé d'attribuer 500 euros pour le Chœur François Vercken, qui participe fidèlement aux événements de la Mairie du 9^e et propose des concerts.

Il est proposé d'attribuer 2 000 euros à l'association Paris Artistes, présidée par Karine Paoli, organisatrice du fameux festival Objectif femmes, dont la 10^e édition se tiendra en novembre 2025. Ce festival, sous l'impulsion de Karine Paoli et de Mme la Maire, a mis en lumière depuis dix ans des femmes photographes et révèle chaque année des talents remarquables. Pour cette édition anniversaire, le festival est placé sous le haut patronage du ministère de la Culture, ce dont est très fier l'exécutif du 9^e. Il s'agit d'une reconnaissance de son sérieux et de sa portée nationale, et d'une fierté pour l'arrondissement pour la mise en valeur des femmes photographes.

Il est enfin proposé d'attribuer 6 000 euros Paris Mozart Orchestra, dont le magnifique concert autour de Beethoven et Schubert lors de la Fête de la musique dans la cour de la mairie a clôturé la saison, devant un public de plus de 400 personnes malgré la chaleur. M. Nicolas Cour remercie la cheffe Claire Gibault, qui développe des actions solidaires avec son orchestre, notamment dans des lycées d'Île-de-France, et pour l'accès à la culture pour tous, notamment dans des ZEP.

En votant cette délibération, la Mairie du 9^e réaffirme son attachement à la culture vivante.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.366.

DÉLIBÉRATION 09.2025.066 (2025.DJS.9) - SUBVENTIONS (78 400 EUROS) À TREIZE ASSOCIATIONS SPORTIVES (DONT DEUX AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS) (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour informe que la délibération prévoit l'attribution de 78 400 euros de subventions de fonctionnement à 13 associations sportives dans le 9^e arrondissement. Il salue une avancée importante, à savoir l'arrivée de nouvelles associations dans le circuit de subventionnement, notamment Paris lutte et les associations sportives scolaires des lycées Condorcet et Jules Ferry. Il salue le soutien accru aux associations scolaires, en sachant combien le sport pratiqué dans le cadre scolaire est essentiel pour les jeunes, notamment au collège et au lycée. M. Nicolas Cour souligne toutefois un point préoccupant, à savoir la baisse de l'enveloppe globale de 8 400 euros par rapport à 2024, en partie liée au fait que l'Office du mouvement sportif du 9^e n'a pas sollicité de subvention en 2025, mais qui découle aussi clairement d'arbitrages rendus au niveau central par le cabinet de M. Pierre Rabidan, qui a revu à la baisse certaines subventions, notamment celle du club d'escrime de la Tour d'Auvergne (baisse de 6 000 euros) et celle du Dauphin subaquatique club (baisse de 700 euros) qui accompagne la Mairie du 9^e lors du Tournoi des écoles pour la natation à la piscine Drigny. M. Nicolas Cour avoue que l'exécutif du 9^e a donné son accord à ces arbitrages fin avril, notamment parce que certaines structures comme la Tour d'Auvergne disposent aujourd'hui d'une trésorerie confortable.

Mme la Maire ajoute que les résultats sont au rendez-vous et qu'il s'agit d'un club d'escrime d'excellence dont le palmarès est important et qui est reconnu nationalement.

M. Nicolas Cour ajoute que ce club est très bien géré, avec un nombre d'adhérents important et d'excellents résultats. Si cela justifie ponctuellement une baisse, il affirme que cette logique ne saurait devenir une règle. Il ajoute que l'enveloppe sport du 9^e arrondissement baisse en 2025, année suivant celle des Jeux olympiques et paralympiques, ce qui est regrettable. Les jeux de 2024 auraient dû contribuer et constituer un tremplin pour renforcer la place du sport à l'échelle locale, pour soutenir davantage le tissu associatif, pour moderniser les équipements.

Un an après la clôture des Jeux, l'héritage olympique, qui fait l'objet de nombreuses discussions, n'est pas au rendez-vous. Pire, les moyens baissent.

M. Nicolas Cour annonce que l'exécutif du 9^e votera cette délibération puisqu'il est hors de question de pénaliser les associations. Mais il indique avoir signalé au cabinet de M. Pierre Rabéan que, malgré les arbitrages, l'exécutif du 9^e veut maintenir la dynamique associative de l'arrondissement, en particulier dans les établissements scolaires. Les élus de l'exécutif du 9^e resteront vigilants et continueront à porter la voix du sport amateur, du sport pour toutes et tous, dans les prochaines discussions budgétaires.

Mme la Maire le remercie pour cette vigilance et de suivre les dossiers relatifs à l'activité sportive de tous. Elle ouvre la discussion.

Mme Camille Vizioz-Brami demande combien d'associations sportives compte le 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique qu'il lui répondra par mail la semaine suivante.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DJS.9.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie le public pour son attention et sa patience, ainsi que les élus. Elle leur souhaite un bel été et leur donne rendez-vous en septembre.

La Maire du 9^e arrondissement

Delphine BÜRKLI

Le Premier adjoint
à la Maire du 9^e arrondissement

Sébastien DULERMO